



Le suivi médical

Sur demande, l'établissement pourra gérer les rendez-vous médicaux du résident qui a la possibilité d'être suivi par son médecin traitant ou tout autre professionnel de santé de son choix. Bien que la Résidence ne soit pas médicalisée, un médecin coordonnateur lui est rattaché.

Services et prestations extérieurs

La Résidence met à disposition un certain nombre de services et de prestations contribuant au confort et au bien-être :

- un service de blanchisserie extérieur ;
- un service de pédicurie ;
- des prestations de coiffure.

Aide à la toilette et à l'habillage

Cette aide est assurée soit par une auxiliaire de vie de l'établissement ou par un prestataire de Service extérieur type Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) ou infirmier libéral selon la problématique, les besoins et les capacités du résident.

Sécurité des résidents

Les dispositifs mis en place par l'établissement permettent d'assurer la sécurité et la tranquillité des résidents et des familles.

La Résidence assure :

- une permanence de personnel 24h/24h et 365 jours par an ;
- une équipe technique et logistique interne à l'établissement.

Et dispose :

- d'un dispositif de téléassistance sur tous les téléphones des logements des résidents ;
- de détecteurs de chutes automatiques dans chaque logement ;
- de portes d'accès sécurisées par un interphone ;
- d'un système de vidéosurveillance.




Salins de
Bregille

Résidence Autonomie Les Salins de Bregille.



La Résidence Autonomie Les Salins de Bregille est un établissement privé à but non lucratif, géré par l'Association « Les Salins de Bregille ».

Située à Bregille et proche du centre-ville de Besançon, la Résidence Les Salins de Bregille vous permet de profiter du calme de la campagne tout en bénéficiant de la vie bisontine.

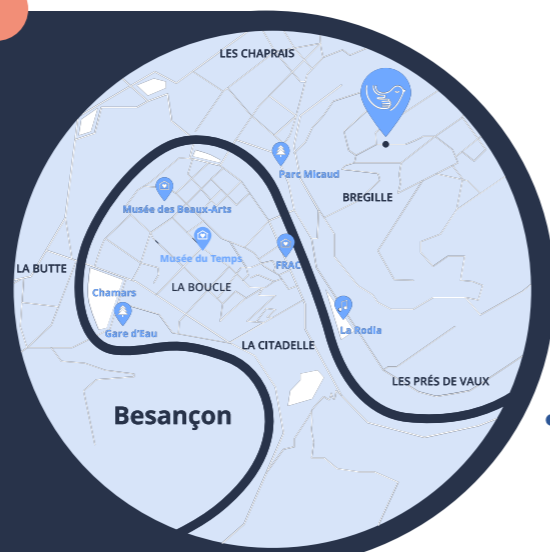
Résidence Autonomie Les Salins de Bregille

03 81 65 87 87
residenceautonomie@salinsdebregille.com
www.residence-les-salins.fr
residence.Salins.de.Bregille

13 chemin des Monts de Bregille Haut
25000 Besançon

Accès voiture : direction Bregille
Accès bus : ligne 10 - CHAFFANJON, arrêt Gaiffe

Directeur : Christian Simon
Responsable de la Résidence : Katheline Quinnez



Public accueilli

L'établissement accueille :

- des personnes seules ou en couple ;
- des personnes autonomes ou en perte d'autonomie ;
- des personnes de plus de 60 ans ;
- des personnes de tout âge en situation de handicap.

Hébergement

La Résidence Les Salins de Bregille compte 52 appartements privés individuels de 27 m² chacun et 4 logements de type F2, de 45 m², de standing avec balcon. Ils sont agencés, adaptés et sécurisés pour que les résidents puissent vivre en toute autonomie.

Deux types d'hébergement :

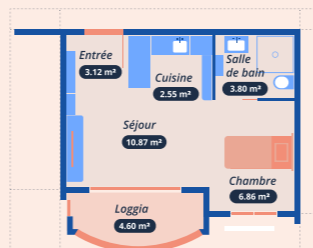
- hébergement permanent dans un logement partiellement meublé personnalisable ;
- hébergement temporaire de 15 jours à 6 mois, dans un logement meublé.

Le WiFi est accessible depuis chaque logement.

Prestations hôtelières

La Résidence propose à l'ensemble des résidents des prestations hôtelières contribuant à la qualité de leur séjour.

Le ménage des logements est effectué par le personnel de l'établissement toutes les semaines avec la possibilité d'un forfait hôtelier mensuel comprenant la réfection journalière du lit, la fourniture et le changement des draps tous les 15 jours, ainsi que la fourniture et l'entretien du linge de toilette.



Restauration

La Résidence propose à l'ensemble des résidents des repas adaptés dans un environnement convivial et de qualité.

Le service de restauration est assuré du lundi au dimanche :

- le petit déjeuner est servi dans les logements ;
- le déjeuner et le dîner sont servis en salle à manger ;
- les repas avec la famille sont possibles sur réservation.

Afin de respecter les régimes alimentaires de chacun, les menus sont élaborés par la diététicienne (selon les recommandations du Plan National Nutrition Santé) et confectionnés par les cuisiniers de l'Association.

Un restaurant où on prend le temps...



L'accompagnement personnalisé

Le projet d'accompagnement personnalisé est la pierre angulaire de la qualité de vie du résident, il est l'outil de référence permettant d'instaurer un climat de confiance et de sécurité pour le résident et sa famille.

Il vise à :

- préserver et valoriser les capacités et le potentiel de chacun ;
- accompagner la personne en cas de perte d'autonomie par des aides humaines et matérielles appropriées autour d'un plan d'aide personnalisé en concertation avec le résident, sa famille, et son médecin traitant.

Vie sociale et citoyenne

Contribuer à la vie sociale du résident c'est :

- offrir la possibilité de maintenir ou de renouveler des relations sociales.
- proposer chaque mois un programme d'animations diversifiées et adaptées afin de contribuer à la promotion de l'autonomie du résident : ateliers culturels et manuels, gymnastique équilibre, musicologie-chorale, goûters animés, sorties diverses.
- favoriser les liens sociaux par un accès à différents lieux de convivialité : salons aménagés, salle multi activités avec bibliothèque et jeux, salle de télévision, salon de coiffure, parc arboré aménagé, lieu de culte...

Conseil de la vie sociale

Comme tout établissement médico-social, la Résidence offre aux résidents la possibilité d'être associés à la vie de l'établissement en leur permettant de participer au Conseil de la Vie Sociale.

Ce dernier a un rôle consultatif et non décisionnel, il donne son avis et peut faire des propositions sur toutes questions relatives au fonctionnement de l'établissement.

